

## **Hiver 2016-2017 : évitez les accumulations... de problèmes!**

Afin d'éviter des dommages ou des accidents, Promutuel Assurance L'Outaouais vous invite à lire très attentivement les mesures de prévention suivantes et vous suggère, si ce n'est déjà fait, de les mettre en pratique le plus rapidement possible.

### **Déglaçage des toitures**

Si votre toiture est recouverte de glace et de neige, les nouvelles précipitations rendent chaque fois plus vulnérable la solidité des structures de votre bâtiment. Il vous faut donc agir promptement afin d'éviter que la glace ne tombe sur un piéton, que la toiture ne s'effondre ou ne s'affaiblisse et que des infiltrations d'eau ne se produisent. De plus, tout équipement installé sur la toiture (ex. : antennes de télévision) qui semble endommagé ou fragile devrait être enlevé afin d'éviter sa chute au sol.

### **Infiltration par les fondations**

Les abords des fondations devraient être libérés des amoncellements de neige, sans oublier les fenêtres et les descentes à proximité du sol.

### **Déblaiement des accès piétonniers**

Les galeries, escaliers, allées, trottoirs et sorties d'urgence devraient être déneigés et déglacés afin d'éviter les chutes de piétons et de permettre les évacuations d'urgence.

### **Vérification des branchements électriques**

Si les mâts de branchement électrique ont été tordus par le poids de la neige ou de la glace sur les fils, une vérification par un électricien pourrait s'avérer nécessaire afin de s'assurer que le branchement des câbles électriques, à l'intérieur du compteur de courant et à l'intérieur de votre immeuble, est toujours bien solide.

### **Pompe submersible**

Un dernier conseil : n'oubliez pas de vérifier l'état de fonctionnement de votre pompe submersible.

Nous espérons que ces conseils vous seront utiles. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant.

**Promutuel Assurance L'Outaouais :  
une équipe à votre service!**

**1 800 567-1129**